



Saint Antoine Sur L'Isle

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 4 JUILLET 2025 à 20 heures**
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2025

PRÉSENTS : Paquerette PEYRIDIEUX, Maire - Annick SAMSON, 1ère Adjointe - Sébastien MARCHEIX, 3^e Adjoint - Nicole DUFOSSE - Jean-Jacques FUNK - Véronique BAUDRY - Yannick MALÈVRE - Edith NAUZE, Conseillers Municipaux

EXCUSÉS : Wilfried RIBÉAUD, 2^e Adjoint
Jackie BRUNEL, Conseillère Municipale

ABSENTS : Patrick DEBOT FUSEAU, Conseiller Municipal
Didier GADEAUD, Conseiller Municipal
Sébastien CLAVET, Conseiller Municipal

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Edith NAUZE est nommée Secrétaire de Séance.

Le procès-verbal de la réunion du 13 juin 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire fait le point sur les travaux et sujets en cours :

FOYER RURAL : La Commission de Sécurité et d'Accessibilité de l'Arrondissement de Libourne a eu lieu le 24 juin 2025. Un avis favorable a été rendu.

APPRENTISSAGE : Mathilde SAUDOU, apprentie secrétaire de mairie a réussi son baccalauréat avec mention bien. Toutes nos félicitations.

ORDRE DU JOUR

I – OUVERTURE DE CRÉDITS SUITE A RESTRUCTURATION DES EMPRUNTS (DELIB_2025_21)

Madame le Maire rappelle la décision prise en Conseil Municipal le 13 juin dernier visant à restructurer les emprunts en cours à un taux moindre de 3,90 % et à souscrire un emprunt complémentaire de 15 000 € sur 15 ans. Les contrats ont été signés. Il convient maintenant de voter les décisions modificatives à apporter au budget 2025 :

Nous encaisserons 179 000 € pour 178 912,49 € de remboursement anticipé de capital. Ces sommes seront portées en section d'investissement :

INVESTISSEMENT

DEPENSES	RECETTES
166 /041 remb. anticipé capital	178 912,49 €
1641-remb emprunt.....	87,51 €
Total.....	179 000,00 €
	Total..... 179 000,00 €

Nous devons régler en section de fonctionnement : 1 718,29 euros d'intérêts, 300 euros de frais de dossier et 854,57 euros d'indemnités de remboursement anticipé soit 2 872,86 €. Madame le Maire propose d'effectuer le virement de crédits suivant :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RECETTES
66111 – remb anticipé intérêts.....	1 719,00 €
668 – indemnité remb. anticipé.....	855,00 €
668/042 – indemnité remb. anticipé capit..	88,00 €
627 – frais de dossier.....	300,00 €
021 – virement à l'investissement.....	- 88,00 €
TOTAL.....	2 874,00 €
	TOTAL..... 2 874,00 €

La première échéance de cet emprunt sera le 21 décembre 2025 pour un montant de 3 954,67 €. Elle annule des deux échéances d'août et novembre pour un montant total de 3 716,19 €.

L'encaissement de l'emprunt complémentaire 15 000 € doit faire également l'objet d'une décision modificative. Ces recettes supplémentaires pourront financer l'achat des cages de foot que nous devons remplacer et les travaux et acquisitions prévus.

Le Conseil Municipal approuve ces décisions modificatives à l'unanimité des membres présents :

DEPENSES	RECETTES
2184 – acquisition de matériel..... 4 000,00 €	1641 – Emprunt..... 15 000,00 €
2135 – travaux élec..... 7 000,00 €	
2128 – cages de foot..... 4 000,00 €	
TOTAL..... 15 000,00 €	TOTAL 15 000,00 €

II – DEMANDE DE SUBVENTION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITÉ (SIE)

(DELIB_2025_22)

Par courrier en date du 13 juin 2025, Monsieur le Préfet a signifié aux élus que le Syndicat Intercommunal d'Electricité serait absorbé par le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) au 31 décembre 2025.

De ce fait, le syndicat a proposé d'apporter des subventions exceptionnelles aux communes pour financer des acquisitions de matériel électrique ainsi que les travaux d'électricité, à hauteur de 80 %.

Madame le Maire propose de présenter les travaux et acquisitions suivantes :

- Installation d'une climatisation dans les salles de classe et le réfectoire de la cantine (12 558,79 €)
- Mise aux normes du tableau électrique au foyer rural (1 864,00 €)
- Achat d'une cellule de refroidissement (2 262,40 €) et d'un robot multifonction (259,00 €) pour la cantine
- Remplacement du lampadaire d'éclairage public rue de Jamayau (1 452,56 €)
- piano de cuisson pour le foyer rural (1 700 €),
- sono portative pour les cérémonies (240 €),
- réfrigérateur pour la cantine (275 €).

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve ces travaux et acquisitions et sollicite une subvention de 80 % au Syndicat Intercommunal d'Electricité.

Madame le Maire fait part de la réunion du 3 juillet dernier avec l'ensemble des Maires pour évoquer la disparition du Syndicat Intercommunal d'Electricité de St Philippe d'Aiguilhe et les propositions qui sont faites par le SDEEG. Des commissions seraient créées avec tous les syndicats absorbés. Beaucoup de questions se posent. Comment seront gérés :

- l'entretien de l'éclairage public ?
- la consommation ?
- l'installation des comptages qui devait être prise en charge à 40 % par le SDEEG et 60 % par le SIE ?
- l'enfouissement et le renforcement des réseaux pris en charge aujourd'hui par le SDEEG ?

Aucune garantie n'est donnée. Les représentants des communes du SIE ont décidé à l'unanimité de s'opposer à la disparition de ce syndicat.

A l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal s'associe à la délibération concordante prise par l'ensemble des communes et vote contre la disparition du Syndicat Intercommunal d'Electricité de St Philippe d'Aiguilhe.

III – PROJET AGRIVOLTAIQUE (DELIB_2025_23)

Par délibération du 1^{er} avril 2022, l'ensemble du Conseil Municipal a émis à l'unanimité un avis favorable au projet de ferme agrivoltaïque de l'élevage ovin du Paillot.

Il convient de réactualiser cette délibération à l'appui de la demande de permis de construire en cours d'instruction.

Pour rappel, ce projet a obtenu l'avis favorable de la Chambre d'Agriculture. Situé sur l'ensemble de la propriété au Paillot (environ 30 hectares), ce projet permettra la pérénisation de cette exploitation. Elle sera probablement reprise par les descendants du propriétaire.

Les panneaux placés à une hauteur de 1,10 m, respectent le bien-être animal. Ils permettent par leur ombrage une bonne croissance de l'herbe. Les rangées de 7 mètres entre les panneaux permettront l'exploitation agricole. Des haies seront plantées. Celles existantes seront maintenues.

La Commune et la Communauté d'Agglomération du Libournais (CALI) percevront chaque année l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux). La commune percevra également la taxe d'aménagement imputée sur le permis de construire.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal n'émet pas d'observation et donne un avis favorable à ce projet agrivoltaïque de la ferme du Paillot (*DELIB_2025_24*)

IV – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire fait le point sur le danger évoqué lors du dernier Conseil Municipal, au carrefour de la rue de la Marne et rue de Logerie.

La commission voirie n'ayant pas été réunie, elle propose qu'un miroir dont dispose déjà la commune soit installé à ce croisement. Sébastien MARCHEIX est chargé de cette installation.

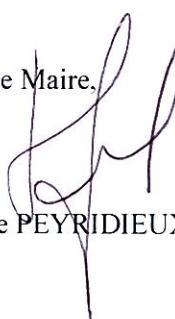
L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 20h30

La Secrétaire de Séance,



Edith NAUZE

Le Maire,



Paquerette PEYRIDIEUX

